



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31/10/2022

N°261

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du groupe de travail chargé de la révision des critères de classement des communes touristiques

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a lancé un groupe de travail, en lien avec Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé et Dominique Faure, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, qui devra aboutir à la révision des critères de classement des communes touristiques.

Le classement par les pouvoirs publics d'une commune en commune touristique atteste des efforts accomplis par une collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et proposer un accueil d'excellence. Ce classement est ainsi source d'attractivité et participe au rayonnement des territoires.

Toutefois, l'existence de critères difficilement atteignables au sein de leurs territoires, notamment celui de l'existence d'une pharmacie, conduit à la révision de ces critères. Il a donc été décidé de saisir cette opportunité afin de procéder à une revue de l'ensemble des critères, en concertation étroite avec les élus et parlementaires membres de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques. La revue de ces critères permettra de faire mieux correspondre les critères d'accès aux soins aux réalités des communes et d'insérer des objectifs de verdissement à remplir par les communes, dans la lignée du plan Destination France qui vise à promouvoir la France comme la première destination touristique durable d'ici 2030.

En parallèle de ce groupe de travail, une consultation publique écrite sera initiée le 10 novembre. L'ensemble des travaux devra aboutir à une solution partagée et équilibrée au mois de décembre.

Pour **Olivia Grégoire** : « Le classement des communes permet d'attester de la qualité de leurs offres touristiques et des efforts fournis pour assurer le meilleur des accueils aux visiteurs. Il constitue un outil essentiel dans le rayonnement de nos territoires. Ce classement doit aujourd'hui mieux considérer les enjeux de transition écologique, fondamentaux dans notre lutte contre le changement climatique et pour un tourisme Français plus durable, afin de s'adapter aux nouvelles manières de voyager ».

« L'action essentielle des collectivités locales dans les ruralités, en montagne ou sur le littoral permet non seulement de créer une dynamique économique mais favorise aussi l'attractivité de ces territoires, notamment sur le plan touristique. Nous devons donner aux collectivités locales les moyens d'améliorer leur offre de services. » a ainsi expliqué **Dominique Faure**, secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité.

Contact presse :

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Firmin Le Bodo : 01 40 56 85 17 – sec.presse.cabotps@sante.gouv.fr

Cabinet de Dominique Faure : 01 40 81 14 81 – presse.sr@ecologie-territoires.gouv.fr